

Un ancien ministre rwandais condamné pour génocide est mort en prison au Sénégal

Le Monde, 2 septembre 2020

En 1994, Edouard Karemera avait le portefeuille de l'intérieur et était vice-président de du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), au pouvoir.

Un ancien haut responsable rwandais condamné par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour son rôle dans le génocide des Tutsi en 1994 est décédé dans une prison sénégalaise où il purgeait sa peine, a-t-on appris mercredi 2 février de source judiciaire.

« Je confirme le décès d'Edouard Karemera au Sénégal. La cause nous est encore inconnue », a indiqué à l'AFP Ousman Njikam, porte-parole du Mécanisme de l'ONU pour les tribunaux pénaux internationaux (MTPI), la structure chargée d'assurer les fonctions résiduelles du TPIR qui a fermé ses portes fin 2015.

Selon un ancien ministre rwandais acquitté par le TPIR, M. Karemera,

qui était « malade depuis quelques jours », est décédé mardi matin à l'âge de 69 ans. Il avait été transféré en 2017 au Sénégal et était détenu dans la prison de Sébikotane, en périphérie de Dakar.

Edouard Karemera était, en 1994, ministre de l'intérieur et vice-président du Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND), au pouvoir. Il avait été jugé par le TPIR conjointement avec l'ancien président du MRND, Matthieu Ndirumpatse. Le 29 septembre 2014, la chambre d'appel du TPIR avait confirmé la peine de perpétuité prononcée à leur encontre en première instance.

Crimes de génocide et contre l'humanité

La chambre d'appel avait annulé quelques conclusions de la chambre

de première instance. Mais elle avait confirmé la culpabilité des deux anciens responsables pour crimes de génocide et crimes contre l'humanité, des crimes perpétrés à travers le pays en 1994 par des membres de leur parti, en particulier les fameux miliciens Interahamwe du MRND qui furent les principaux bras armés du génocide.

Le génocide a fait quelque 800 000 morts en 100 jours, entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la minorité tutsi, mais aussi chez les

Hutu modérés, selon l'ONU.

A l'origine, les deux responsables du MRND étaient jugés avec l'ancien secrétaire général du parti Joseph Nzirorera, et l'ancien ministre de l'éducation André Rwamakuba, qui était membre d'un parti d'opposition.

Mais M. Rwamakuba a finalement été poursuivi dans un procès séparé qui a conduit à son acquittement le 20 septembre 2006. M. Nzirorera est pour sa part décédé de maladie en juin 2010, en cours de procès.

Le Monde avec AFP